

25^E GRAND PRIX DE NIORT - GOLF DE NIORT

LES 7 ET 8 OCTOBRE 2023

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers répondant aux exigences du statut d'amateur, licenciés auprès de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère reconnue et s'étant acquittés du « **droit de jeu fédéral** » de 35 € et possédant un **certificat médical autorisant la pratique du golf en compétition enregistré avant le début de l'épreuve** ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2021, attester avoir répondu à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, et qui devra avoir été enregistré à la FF golf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée lors de l'enregistrement sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf à l'adresse suivante :

<https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms/Calendrier-et-inscriptions>:

ÉPREUVE NON-FUMEUR : voir § 1.2-2(5) du Vademecum 2023.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours.

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 6 octobre 2023 sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.49.04.64.48).
Deux séries amateurs

Champ des participants : 96 joueurs dont 21 dames minimum, inclus 10 Wild-Cards dont la répartition est du ressort de la ligue qui pourra en affecter partie ou totalité au club.

- **série messieurs** : index inférieur ou égal à 11.4 / repères 2 Marques blanches.

- **série dames** : index inférieur ou égal à 11.4 / repères 4 Marques bleues-

Il sera réservé 8 places pour les joueurs Messieurs U16 titulaires d'une licence or, et 2 places pour les dames U16 titulaires de la licence or. Ces places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16 titulaire de la licence or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les inscriptions seront retenues selon les principes énoncés dans le cahier des charges des Grands Prix 1.2.1-4 -7 éditions 2023 L'index pris en compte sera celui des participants à la date de clôture des inscriptions

Si le champ des joueurs est incomplet, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs (cf VDM page 22). Le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'à la date de clôture des inscriptions

Date limite d'inscription : **samedi 23 septembre 2023 à minuit.**

(La liste provisoire des inscrits sera publique sur le site : <https://www.as-golfniort.fr> **au plus tard le 28 septembre 2023.**)

III – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX : un classement brut par série sera établi et sera pris en compte pour le calcul du ranking amateur. Les 3 premiers de chaque série recevront un souvenir.

Départage : en cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF en mort subite sur les trous 10 puis 18 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS deviendra définitif.

Tirage des départs : les départs du T1 se feront selon les recommandations du Vademecum 2023 §1.2.1(7) page 24.

Pour le T2 à l'inverse des résultats du premier jour, Dames et Messieurs séparément

Horaires des départs du T1 publiés au plus tôt le vendredi 6 octobre à 12h

IV - ENGAGEMENTS

Inscriptions et paiement uniquement en ligne sur le site de l'as : <https://www.as-golfniort.fr>

Clôture des engagements :

Au-delà de la date limite d'inscription le comité de l'épreuve complètera les inscriptions selon les directives préconisées par le Vademecum 2023.

Droit d'engagement :

4 tarifs détaillés sur le bulletin d'inscription.

Tout joueur déclarant forfait au-delà du mercredi 4 octobre à 12h00 restera redevable du droit d'engagement.

V - COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

VI – DROIT A L'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Contact association: asso.sportive.golf.niort@gmail.com